

2 décembre 2013

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 2 décembre 2013 à 19h30.

Présences : Gérald Nicolas, Lucie Gilbert, Jean-Denis Vachon, Michel Fortin, Pierre Grondin, Anne-Marie Lachance

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lucie Gilbert.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 est proposée par Michel Fortin.

Il est proposé par Lucie Gilbert et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$67,180.89. (chèques numéro 17 898 à 17 973 sauf 17 919).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2013

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure de début de chacune, ainsi que l'endroit où elles se tiendront.

En conséquence, il est proposé par Anne-Marie Lachance et résolu à l'unanimité,

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014 qui se tiendront au Centre communautaire le lundi et qui débuteront à 19h30 pour la période du 1^{er} octobre au 30 avril et à 20h00 pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre :

6 janvier	3 février	10 mars	7 avril
5 mai	2 juin	7 juillet	11 août
8 septembre	6 octobre	3 novembre	1 ^{er} décembre

Un avis public du contenu du présent calendrier sera publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT SUR FERMETURE TEMPORAIRE DE CERTAINS CHEMINS L'HIVER

Pierre Grondin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil, un règlement sera adopté en vue de régir la fermeture de certaines portions de chemins pendant la période hivernale.

ÉTAT DES TAXES À RECEVOIR 2013

Un montant de 111 666.13\$ qui se répartit comme suit :

Échus courant	73 449.59\$	Échus 1 an	23 253.90\$
Échus 2 ans	8 594.65\$	Intérêts	6 367.99\$

ADOPTION DU RÈGLEMENT #287-13 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Attendu que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-111.001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

Attendu que le Conseil désire modifier la réglementation sur le traitement des membres du conseil municipal;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 11 novembre 2013;

En conséquence, il est proposé par Gérald Nicolas et adopté à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 287-13 intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil municipal » qui établit la rémunération des élus pour l'année 2014 comme suit :

Élus :	2 502\$ (1 668\$ rémunération + 834\$ allocation)
Maire :	8 502\$ (5 668\$ rémunération + 2 834\$ allocation)

De plus, un montant supplémentaire de 30\$ (20\$ rémunération + 10\$ allocation) sera versée aux élus lorsque ceux-ci assisteront à une réunion d'un comité sur lequel il siège à titre de conseiller municipal (OMH, loisirs, Régie, MADA, incendie, etc).

(Voir au livre des règlements).

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 DE L'O.M.H.

Sur proposition de Jean-Denis Vachon et adopté à l'unanimité, il est résolu que les prévisions budgétaires 2014 de l'O.M.H. au montant de 66 665\$ soit adoptées. La quote-part de la municipalité qui représente 10% s'élève donc à \$6 666.

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 DE LA RÉGIE

Il est proposé par Jean-Denis Vachon et adopté à l'unanimité que le budget équilibré au montant de 27 718\$ de la Régie Intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante soit accepté tel que préparé et déposé par ladite Régie.

DEMANDE À LA COMMISSION MUNICIPALE DU SANTUAIRE DE LA SOURCE SACRÉ

ATTENDU QUE l'organisme « Sanctuaire de la Source Sacré » possédant une propriété à Saint-Frédéric a fait une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxe foncière à la Commission municipale du Québec ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la municipalité de Saint-Frédéric pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance ;

ATTENDU QUE cette propriété est située sur la Route 112, au limite de Saint-Séverin et quelle est situé en zone agricole ;

ATTENDU QU'aucune activité autre que l'agriculture n'est permise en zone agricole et qu'ainsi, leur projet contrevient à la règlementation de la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole) ;

ATTENDU QU'aucune demande d'autorisation n'a été faite auprès de la CPTAQ ;

ATTENDU QUE leur projet contrevient au règlement d'urbanisme de la municipalité étant donné que l'usage qu'ils veulent en faire ne fait pas partie des usages permis dans cette zone ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Frédéric mentionne à la Commission municipale du Québec qu'il est d'avis que cette demande devrait être refusée pour toutes les raisons mentionnées précédemment.

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET CONCIERGE

Sur proposition de Gérald Nicolas et adopté à l'unanimité, il est résolu que les employés municipaux, soit Lise Fecteau, Lucien Lachance, Aline Rousseau et Cyrille Faucher, reçoivent une augmentation salariale de 2.5% pour l'année 2014 à l'exception de Robert Nadeau qui recevra une augmentation de 5%.

Pour ce qui est de Cathy Poulin, une entente avait déjà été prise l'an dernier avec celle-ci pour établir à l'avance sa rémunération pour 2013 et 2014. Comme l'entente le stipulait, celle-ci recevra une rémunération hebdomadaire de 814.80\$ pour l'année 2014.

Quant à Steeve Lachance, celui-ci recevra une rémunération hebdomadaire de 730.00\$ pendant la période hivernale.

RÉSOLUTION POUR NOUVELLES NORMES COMPTABLES SUR LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

ATTENDU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité Saint-Frédéric pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transferts entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Fortin, adopté à l'unanimité et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT SUR CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Anne-Marie Lachance donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance ultérieure du conseil pour établir un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Un projet de règlement est déposé.

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

Rien à mentionner.

b) Loisirs, culture et embellissement

Rien à mentionner.

c) Eau potable

Tout est sous contrôle.

d) O.M.H.

Rien à mentionner.

e) MADA

Rien à mentionner.

CORRESPONDANCE

Demande d'appui financier du Centre d'Écoute et de Prévention du Suicide Beauce-Etchemins. Comme les citoyens sont déjà sollicités individuellement, le conseil décide de ne pas contribuer.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

VARIA

Rien à mentionné

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Anne-Marie Lachance à 20h30.